

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 79**19 février 1997****SOMMAIRE**

A.I. Marketing International, S.à r.l., Vermittlungs- und Vertriebsgesellschaft, Luxbg .. pages 3790,	3791	Financière Ardennoise S.A., Luxembourg	3767
Arfas Holding S.A., Luxembourg	3746	Financière St. Vincent S.A., Luxembourg	3767
Ateliers Emile Gorza & Fils, S.à r.l., Beringen/Mersch	3746	Financière Touristique & Immobilière S.A., Luxbg	3771
Au Jardin de Pimpanicaille, S.à r.l., Strassen	3746	(Robert) Fleming & Co Limited, Luxembourg Branch,	
Bacamul International S.A., Luxembourg	3746	Senningerberg	3767
Baltic Assets S.A., Luxembourg	3747	Fleming Martin (Luxembourg) S.A., Senninger-	
Bec Asset Management S.A., Luxembourg 3749,	3751	berg	3767, 3768
Bismark International S.A., Luxembourg	3746	Fleming US Discovery Fund (II), Sicaf, Senninger-	
Borgo Gestion S.à r.l., Luxembourg	3747	berg	3769
Brasserie Al Avenue, S.à r.l., Luxembourg	3747	Future Management Holdings S.A., Luxbg-Kirchberg	3770
Brasserie Chimay, S.à r.l., Luxembourg	3748	(La) Gardia S.A.H., Luxembourg	3782
Breton S.A., Luxembourg	3748	Geko International Holding S.A., Eischen	3771
Bundesdeutscher Kapitalmarkt S.A., Luxembourg	3749	Geralux, S.à r.l., Luxembourg	3773
Cabaret Spondid, S.à r.l., Luxembourg	3749	Globaphone S.A., Luxembourg	3773
Cabrera S.A., Luxembourg	3748	Gori & Zucchi International S.A., Luxembourg ...	3774
Café Bianco, S.à r.l., Luxembourg	3752	H.C.A. International Real Estate Participations,	
Carpos S.A.H., Luxembourg	3751	S.à r.l., Luxembourg	3766
Casino de Jeux du Luxembourg - Luxemburger		Ifimol, S.à r.l., Luxembourg	3774
Spielbank - Bad Mondorf AG	3751	Ifit, S.à r.l., Luxembourg	3774
Cefip, S.à r.l., Luxembourg	3752	Ince S.A., Luxembourg	3775
CFT Trust S.A., Luxembourg	3755	(L')Indice Engineering S.A., Luxbg-Kirchberg ...	3784
Chalet 2000, S.à r.l., Howald	3755	Inter-Investment Holding S.A., Luxembourg	3775
Chenval Holding S.A., Luxembourg	3752, 3755	Invermar S.A., Luxembourg	3778
Cinquant S.A.H., Luxembourg	3757	Isoltra International S.A., Luxembourg	3779
Citiconseil, S.à r.l., Eischen	3758	Japan Dynamic Fund S.A., Luxembourg	3771
Cofalux Immobilière S.A., Strassen	3756	Jean's West Extension S.A., Luxembourg	3779
Compagnie Financière Chabrau S.A.H., Luxbg ...	3747	Jesmond Benelux S.A., Luxembourg	3778
Compagnie Financière Regent S.A.H., Luxbg ...	3758	Johanns & Cie S.à r.l., Windhof, Capellen	3780
Compagnie Financière Sauvignon S.A., Luxbg ...	3759	Joliu S.A., Luxembourg	3780
Compagnie Financière de l'Union Européenne S.A.,		Joyfinance S.A., Senningerberg	3780
Luxembourg	3759	Kirin, S.à r.l., Luxembourg	3779
Comptel S.A., Luxembourg	3758	Kortisa & Krueger Holding S.A., Luxembourg ...	3781
Consens Holding S.A.H., Luxembourg	3759	Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A., Bertrange	3781
Constructions Métalliques Franck, S.à r.l., Bissen .	3760	Larroque S.A.H., Luxembourg	3780
Corefa, S.à r.l. Alzingen	3761	Lemann S.A., Luxembourg	3782, 3783
Corpar S.A., Luxembourg	3761	Luxglas S.A., Luxembourg	3783
Croyle S.A., Luxembourg	3762	Lux-Limit World Finance Holding S.A., Eischen ..	3781
Desan Holding S.A., Luxembourg	3760	Maecenas S.A.H., Roodt-sur-Syre	3784
Disco 58, S.à r.l., Luxembourg	3757	Maltan Holding S.A.H., Luxembourg	3786
Douet Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg 3761,	3762	Marine Investments S.A., Luxembourg	3889
Dumas, S.à r.l., Luxembourg	3762	Mediacom S.A., Luxembourg	3784, 3785
Edison S.A., Senningerberg	3763	Miros Investment S.A., Luxembourg	3782
Elvafin S.A.H., Luxembourg	3763	MM Promotions, S.à r.l., Windhof	3785
(Les) Entreprises Gilles Moury Luxembourg S.A.,		Monal S.A.H., Luxembourg	3787, 3789
Luxembourg	3783	Morella S.A., Senningerberg	3790
Envipro S.A., Luxembourg	3761	MultiTreasury-USA, Sicav, Luxembourg	3791
Esprit Media International Luxembourg S.A., Eischen	3763	Night-Club Europe, S.à r.l., Luxembourg	3783
Ets Toulax Import-Export, S.à r.l., Luxembourg ..	3762	(Le) Nouveau Chez Nous, S.à r.l., Luxembourg ..	3783
Europal, S.à r.l., Luxembourg	3763, 3764	NPC Nutrimet Patent Company S.a., Luxbg ...	3792
European Engineering & Environment Corporation		On Air, S.à r.l., Bascharage	3786
Holding S.A., Eischen	3764	Oxion, G.m.b.H., Luxembourg	3759, 3760
European Holdings S.A., Luxembourg	3764	(La) Paloma, S.à r.l., Luxembourg	3780
Extramode S.A., Luxembourg	3765	Partifin S.A., Luxembourg	3792
Fadom Finanz A.G., Luxembourg	3765	S.I.S.F. S.A., Luxembourg	3764
Fidenes S.A., Luxembourg	3766	Ventor S.A., Luxembourg	3775
Finance & Conseil S.A., Luxembourg	3765, 3766		

ARFASAS HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 51.171.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour la société ARFASAS HOLDING S.A.H.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(44008/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

ATELIERS EMILE GORZA & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Beringen/Mersch, 11, rue Irbicht.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Mersch, le 5 novembre 1996, vol. 122, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

(44010/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

AU JARDIN DE PIMPANICAILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 50, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.705.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 décembre 1996.

Signature.

(44011/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

BACAMUL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.369.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 54, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(44012/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

BISMARCK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 50.250.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 25 janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil C, n° 253 du 12 juin 1995;
- Statuts modifiés en date du 8 novembre 1995 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil C, n° 41 du 23 janvier 1996.

Il résulte d'une lettre adressée à la société BISMARCK INTERNATIONAL S.A., en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44014/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

BALTIC ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 53.350.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 25 octobre 1996

La démission de son poste d'administrateur de M. Peter J. Graylin est acceptée avec effet au 7 octobre 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de la réunion

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44013/631/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

BORGIO GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.644.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 44, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Gérant

Signature

(44015/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

BRASSERIE AL AVENUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 21, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.313.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 décembre 1996.

Signature.

(44016/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

BRASSERIE AL AVENUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 21, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.313.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 9 décembre 1996.

Signature.

(44017/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE CHABRAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 54.574.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 12 avril 1996, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte d'une lettre adressée à la société COMPAGNIE FINANCIERE CHABRAU S.A., en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44042/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

BRASSERIE CHIMAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 19, rue Chimay.
R. C. Luxembourg B 50.314.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 décembre 1996.

Signature.

(44018/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

BRETON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 11.674.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour la société BRETON S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(44020/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

BRETON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 11.674.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire alors de résidence à L-Bascharage, en date du 8 novembre 1973, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 218 du 10 décembre 1973;
- Statuts modifiés en date du 21 juin 1993 suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 426 du 15 septembre 1993.

Il résulte d'une lettre adressée à la société BRETON S.A., en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44021/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CABRERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 31.728.

L'assemblée générale ordinaire tenue le 20 mai 1996 à 13.00 heures a:

- accepté la démission de Monsieur Krister Clerselius en tant qu'administrateur,
- nommé DILIGENTIA INTERNATIONAL AB (ancien DILIGENTIA PROPERTIES AB), société de droit suédois, domiciliée à Göteborg en tant qu'administrateur,
- nommé M. Paul Hayen en tant qu'administrateur,
- délégué la gestion journalière aux deux personnes suivantes: la société DILIGENTIA INTERNATIONAL AB (ancien DILIGENTIA PROPERTIES AB) et M. Paul Hayen.

Composition du conseil d'administration

- Monsieur Paul Hayen, administrateur, demeurant à Bruxelles, Belgique,
- Monsieur Herman Du Bois, administrateur, demeurant à Bruxelles, Belgique,
- DILIGENTIA INTERNATIONAL AB (ancien DILIGENTIA PROPERTIES AB), société de droit suédois, domiciliée à Göteborg.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44026/581/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

BUNDESDEUTSCHER KAPITALMARKT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.316.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 53, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour *BUNDESDEUTSCHER KAPITALMARKT S.A., Société Anonyme*
SOFINEX S.A., Société Anonyme
Signature

(44024/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CABARET SPLENDID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 71, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 36.823.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 décembre 1996.

Signature.

(44025/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

**BEC ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. BSSAM, BSS ASSET MANAGEMENT S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-9, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.022.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BSS ASSET MANAGEMENT S.A., en abrégé BSSAM, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 62 du 9 février 1993, modifié suivant acte reçu par le notaire Marc Elter alors de résidence à Luxembourg en date du 22 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 420 du 13 septembre 1993, inscrite au registre de commerce et des sociétés près du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 42.022.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Ronald Meyer, employé de banque, demeurant à L-6475 Echternach, 24, rue Rabatt.

Le président nomme secrétaire, Madame Elisabeth Schaack, employée privée, demeurant à Hinkel.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Aida Benfifi, employée de banque, demeurant à F-54860 Hancourt (France), 27B, rue de Meuse.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société de BSS ASSET MANAGEMENT S.A. en BEC ASSET MANAGEMENT S.A. et modification de l'article premier des statuts en conséquence.

2. Transfert du siège à L-2311 Luxembourg, 7-9, avenue Pasteur.

3. Démission avec décharge de Monsieur Pierre Dejardin-Verkinder en sa qualité d'administrateur.

4. Acceptation de la démission avec décharge de Monsieur Harold Ehrenström en sa qualité d'administrateur.

5. Nomination de Monsieur Grégoire Dinichert comme administrateur.

6. Nomination de Monsieur Philippe Martin-Achard comme administrateur.

7. Nomination de Monsieur Thomas Werup comme administrateur.

8. Confirmation de Messieurs Bertil Norinder et Ulf Nofelt en tant qu'administrateurs; fixation de la durée des mandats des membres du conseil d'administration.

9. a) Augmentation du capital social de la société à concurrence de cinq cent mille francs suisses (CHF 500.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent mille francs suisses (CHF 1.200.000,-) à un million sept cent mille francs suisses (CHF 1.700.000,-) par l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) par action, investies des mêmes droits et obligations que les actions anciennes, avec renonciation de la part des actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

b) Souscription et libération intégrale des 500 actions nouvelles par la BANQUE SCANDINAVE EN SUISSE, établie et ayant son siège social à CH-1211 Genève, 11, Cours de Rive, inscrite au registre de commerce de Genève sous le numéro 2897/1957.

c) Modification subséquente de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million sept cent mille francs suisses (CHF 1.700.000,-), divisé en mille sept cents (1.700) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

10. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présences que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de BSS ASSET MANAGEMENT S.A. en BEC ASSET MANAGEMENT S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de BEC ASSET MANAGEMENT S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal à L-2311 Luxembourg, 7-9, avenue Pasteur.

Troisième résolution

L'assemblée donne démission avec pleine et entière décharge à Monsieur Pierre Dejardin-Verkinder en sa qualité d'administrateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Harold Ehrenström en sa qualité d'administrateur et lui donne pleine et entière décharge.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer administrateur Monsieur Grégoire Dinichert, secrétaire général de la BANQUE SCANDINAVE EN SUISSE, demeurant à Genève.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer administrateur, Monsieur Philippe Martin-Achard, conseiller juridique de la BANQUE SCANDINAVE EN SUISSE, demeurant à Genève.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer administrateur Monsieur Thomas Werup, directeur adjoint de la BANQUE SCANDINAVE EN SUISSE, à Monaco, demeurant à Monaco.

Huitième résolution

L'assemblée confirme Messieurs Bertil Norinder, directeur adjoint de la BANQUE SCANDINAVE EN SUISSE S.A., demeurant à Londres et Ulf Nofelt, directeur demeurant à New York, Scarsedale, U.S.A., en tant qu'administrateurs, et décide que le mandat de tous les membres du conseil d'administration prendra fin avec l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

Neuvième résolution

a) L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cinq cent mille francs suisses (CHF 500.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent mille francs suisses (CHF 1.200.000,-) à un million sept cent mille francs suisses (CHF 1.700.000,-) par l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) par action, avec renonciation de la part des actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

b) L'assemblée décide d'émettre cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) par action, aux mêmes droits que les anciennes actions, à souscrire et à attribuer comme suit:

Souscription et libération

La libération intégrale du capital social à concurrence de cinq cent mille francs suisses (CHF 500.000,-) a été faite par la BANQUE SCANDINAVE EN SUISSE, Genève, par un versement en espèces de cinq cent mille francs suisses (CHF 500.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

c) L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million sept cent mille francs suisses (CHF 1.700.000,-), divisé en mille sept cents (1.700) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 15.00 heures.

Constatation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions des article 31-1 et 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate l'accomplissement.

Evaluation pour le fisc

Les comparants déclarent évaluer la somme de CHF 500.000,- à 12.203.295,- LUF, (cours moyen du 22 novembre 1996, 1,- CHF = 24,40659 LUF).

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 190.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Meyer, E. Schaack, A. Benfifi, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 94S, fol. 68, case 6. – Reçu 121.900 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 décembre 1996.

P. Decker.

(44022/206/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

BEC ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-9, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 42.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(44023/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CARPOS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 40.240.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour la société CARPOS S.A.H.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(44028/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

**CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG
LUXEMBURGER SPIELBANK - BAD MONDORF, Aktiengesellschaft.**

H. R. Luxembourg B 18.159.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 6. September 1996

1. Die Verwaltungsratsmitglieder und der Abschlussprüfer wurden entlastet.

2. Das Mandat des Abschlussprüfers wurde für das Geschäftsjahr 1996 erneuert.

Luxemburg, den 10. Dezember 1996.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 53, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44029/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CAFE BIANCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 39.530.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 décembre 1996.

Signature.

(44027/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CEFIP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 23, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 25.512.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 1996, vol. 304, fol. 86, case 9/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

C.E.F.I.P., S.à r.l.

A. Seck

Gérant

(44030/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CEFIP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 23, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 25.512.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 1996, vol. 304, fol. 86, case 9/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

C.E.F.I.P., S.à r.l.

A. Seck

Gérant

(44031/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CEFIP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 23, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 25.512.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 1996, vol. 304, fol. 86, case 9/3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

C.E.F.I.P., S.à r.l.

A. Seck

Gérant

(44032/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CHENVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.029.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHENVAL HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 26 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil numéro 548 du 26 octobre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Hesperange,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Michel Dibling, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Christelle Ferry, juriste, demeurant à F-Metz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (8.750.000,- LUF) en vue de le porter d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF).

2. Création de huit mille sept cent cinquante (8.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, de façon à porter le nombre des actions à 10.000 actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

3. Accepter la souscription des huit mille sept cent cinquante (8.750) actions nouvelles moyennant un versement en espèces de 8.750.000,- LUF par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., société de droit luxembourgeois.

4. Accepter la renonciation des actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription.

5. Autorisation à conférer au conseil d'administration pour émettre un emprunt obligataire convertible en actions d'un montant d'un million six cent mille francs suisses (1.600.000,- CHF), représenté par 1.600 obligations de 1.000,- CHF, la durée du prêt est de 2 ans, le taux d'intérêt est de 2,5% payable le 31 décembre et pour la première fois en 1997, le taux de conversion est de 1 obligation pour 25 actions.

6. Suppression du capital autorisé existant.

7. Autorisation à accorder au conseil d'administration d'augmenter le capital social à concurrence de quarante millions de francs luxembourgeois (40.000.000,- LUF) par l'émission de quarante mille (40.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, à l'effet de permettre la conversion des obligations émises avec tous pouvoirs afférents, y compris faire constater authentiquement les conversions intervenues et d'adapter l'article 5 des statuts à la nouvelle situation du capital.

8. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

9. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (8.750.000,- LUF) en vue de le porter d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) par la création de huit mille sept cent cinquante (8.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les actionnaires actuels renonçant à leur droit préférentiel de souscription, est alors intervenue aux présentes:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Madame Ariane Slinger, prénommée,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué,

laquelle société déclare souscrire les huit mille sept cent cinquante (8.750) actions nouvelles.

Les huit mille sept cent cinquante (8.750) actions nouvelles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (8.750.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à émettre un emprunt obligataire convertible en actions avec les caractéristiques suivantes:

montant:	CHF 1.600.000,- (un million six cent mille francs suisses), représenté par mille six cents (1.600) obligations de CHF 1.000,- (mille francs suisses) chacune;
durée:	2 ans;
prix d'émission:	au pair;
taux d'intérêt:	2,5 % l'an, payable le 31 décembre de chaque année, et pour la première fois en 1997;
coupon:	annuel;
conversion:	le porteur peut demander la conversion à tout moment moyennant un préavis de 90 jours par lettre recommandée adressée au siège de la société. Les porteurs des obligations ont le droit de convertir leurs obligations en actions à raison de vingt-cinq actions (25) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) pour chaque obligation de mille francs suisses (1.000,- CHF) présentée.

Le conseil est autorisé à prendre toutes autres mesures en vue de réaliser l'émission de cet emprunt.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé existant.

Cinquième résolution

L'assemblée décide qu'il sera possible d'augmenter, en une fois ou par tranches successives et en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à concurrence de quarante millions de francs luxembourgeois (40.000.000,- LUF) par l'émission de quarante mille (40.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, à l'effet de permettre la conversion des obligations émises et d'octroyer au conseil d'administration tous pouvoirs afférents, y compris celui de faire constater authentiquement les conversions intervenues et d'adapter l'article 5 des statuts à la nouvelle situation du capital.

Ces augmentations du capital seront souscrites et ne pourront être libérées que moyennant la conversion des obligations précédemment émises dans le cadre de l'emprunt obligataire convertible dont il est question ci-dessus.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions, recevoir les obligations convertibles et procéder à leur conversion.

Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les augmentations du capital seront souscrites et ne pourront être libérées que moyennant la conversion des obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire convertible.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions, recevoir les obligations convertibles et procéder à leur conversion.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement les conversions intervenues, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Suit la version anglaise:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at ten million Luxembourg francs (10,000,000.- LUF), represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at fifty million Luxembourg francs (50,000,000.- LUF) to be divided into fifty thousand (50,000) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

The board of directors may, in whole or in part, increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital.

Such increase may only be subscribed to and paid in against the conversion of convertible bonds issued within the convertible debenture loan.

The board of directors may delegate to any director, manager, proxy holder or any duly authorized person, the duty to accept subscriptions, receive convertible bonds and proceed to their conversion.

After each conversion performed in the notarial form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.»

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ cent quarante mille francs (140.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre ou jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Slinger, J.-M. Dibling, C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1996, vol. 94S, fol. 49, case 3. – Reçu 87.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 décembre 1996.

G. Lecuit.

(44036/220/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CHENVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.029.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 décembre 1996.

G. Lecuit.

(44037/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CHALET 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 26, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 27.403.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 décembre 1996.

Signature.

(44035/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CFT TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 56.258.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CFT TRUST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 12 septembre 1996, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant à Tintigny.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Woippy (France),

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs chacune, constituant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation de capital à concurrence de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 2.500.000,- (deux million cinq cent mille francs luxembourgeois) par la création de 1.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.250,- (mille deux cent cinquante francs luxembourgeois) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois à deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) francs luxembourgeois par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs luxembourgeois chacune.

Les nouvelles actions ont été intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces par:

- CFT HOLDING & FINANCE S.A., ayant son siège social au 50, rue Rothchild, 1211 Genève 21 (Suisse), pour 800 actions (soit pour 1.000.000,- LUF),

ici représentée par Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant à Tintigny (Belgique),

en vertu d'un pouvoir de substitution donnée à Luxembourg, le 13 novembre 1996,

- Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, pour 100 actions (soit pour 125.000,- LUF),

- Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, pour 100 actions (soit pour 125.000,- LUF),

tous les deux ici représentés par Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant à Tintigny (Belgique), en vertu de deux procurations données à Luxembourg, le 6 novembre 1996.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps. Il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, que la somme d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article trois des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) francs, divisé en deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs luxembourgeois.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à la somme de quarante-huit mille (48.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures trente. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M.L. Schul, R. Galiotto, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 94S, fol. 58, case 2. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 1996.

A. Schwachtgen.

(44033/230/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CFT TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 56.258.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 909/96 du 15 novembre 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

A. Schwachtgen.

(44034/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

COFALUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 26.154.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société COFALUX IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social à Strassen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 juin 1987, publié au Mémorial C, n° 286 du 15 octobre 1987 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 30 avril 1992, publié au Mémorial C, n° 440 du 2 octobre 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Peter Caspar, administrateur, demeurant à Linger.

Le président désigne comme secrétaire, Maître Catherine Dessoy, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Serge Messenger, employé privé, demeurant à Strassen.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il appert de la liste de présence que sur les vingt mille (20.000) actions représentant l'intégralité du capital social entièrement libéré de vingt millions de francs (20.000.000,-), plus de la moitié des actions est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

3. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social et modification subséquente de l'article 18 des statuts.

2. Modification de l'article 15 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, avec une majorité de plus de deux tiers, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social qui allait du 1^{er} octobre au 30 septembre pour un exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

L'assemblée décide par conséquent de modifier l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 18.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par conséquent, l'exercice courant a commencé le 1^{er} octobre 1996 et se terminera le 31 décembre 1996.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois d'avril à onze heures.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signés avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Caspar, C. Dessoy, S. Messenger, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 1996, vol. 825, fol. 14, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 novembre 1996.

J. Elvinger.

(44041/211/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CINQUART S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 16.540.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour la société CINQUART S.A.H.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(44038/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CINQUART S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 16.540.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Hyacinthe Glaesener, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 28 février 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 139 du 22 juin 1979;

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 20 mai 1992 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 466 du 15 octobre 1992.

Il résulte d'une lettre adressée à la société CINQUART S.A.H., en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44039/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

DISCO 58, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 58, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 46.941.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 décembre 1995.

Signature.

(44054/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CITICONSEIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Eischen, 19, Cité Bettenwies.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf décembre.

Se sont réunis les associés de CITICONSEIL, S.à r.l.:

- 1.- Monsieur Claude Meyer, comptable, demeurant à Hondelange, 2, rue Concordia (Belgique),
- 2.- Monsieur Jean Meyer, conseil comptable, demeurant à Brouch (Mersch), 43, rue du Village.
- 3.- Mademoiselle Sylvie Meyer, secrétaire, demeurant à Eischen, 19, Cité Bettenwies.

Lesquels comparants déclarent être, suite à des cessions de parts sociales sous seing privé à la valeur nominale, les seuls associés de la société à responsabilité limitée CITICONSEIL, S.à r.l., avec siège social à Eischen, constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline Hansen-Peffer, notaire de résidence à Capellen, en date du 3 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 309 du 26 juin 1996.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Claude Meyer, prénommé	49 parts
2.- Monsieur Jean Meyer, prénommé,	49 parts
3.- Mademoiselle Sylvie Meyer, prénommée	2 parts
Total:	100 parts

Cette répartition est dûment acceptée par tous les associés de la société

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signatures.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 10 décembre 1996, vol. 142, fol. 52, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

(44040/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE REGENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 42.249.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour la société COMPAGNIE FINANCIERE REGENT S.A.H.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(44043/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

COMPTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 26.357.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 1996**Résolutions*

1. + 2. Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire, ainsi que du Bilan et du Compte de Résultats au 31 décembre 1996, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, approuve le Bilan et le Compte de Résultats tels qu'ils lui sont présentés et qui se traduisent par un bénéfice de 7.020.718 Frs.

Compte tenu d'un report à nouveau au 1^{er} janvier 1995 de 3.024.843 Frs, nous décidons de reporter le solde de 10.045.561 Frs à nouveau.

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire.

4. L'Assemblée reconferme le mandat d'administrateur de M. Gottcheiner, la société FINANMAG et de la société TELEPERFORMANCE INTERNATIONAL et le mandat de commissaire de M. Rodney Haigh.

Leur nouveau mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1997.

5. Néant.

	Pour extrait conforme	
S. Gottcheiner	FINANMAG S.A.	TELEPERFORMANCE
Administrateur	Administrateur	INTERNATIONAL
	Signature	Administrateur
		Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44046/565/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE SAUVIGNON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 52.967.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 13 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil C, n° 43 du 23 janvier 1996.

Il résulte d'une lettre adressée à la société COMPAGNIE FINANCIERE SAUVIGNON S.A., en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44044/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'UNION EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.317.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 53, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE DE L'UNION
EUROPEENNE S.A., Société Anonyme
SOFINEX S.A., Société Anonyme
Signature

(44045/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CONSENS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 25.338.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour la société CONSENS HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.
Signature

(44047/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

**OXION, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. DIVIM PROMOTIONS, G.m.b.H.).**

Gesellschaftssitz: L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Henkes.
H. R. Luxemburg B 53.712.

AUSZUG

Aus einer Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg-Eich am 18. November 1996, einregistriert in Luxemburg, den 22. November 1996, Band 94S, Blatt 54, Fach 4, betreffend die Gesellschaft mit beschränkter Haftung DIVIM PROMOTIONS, G.m.b.H., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Sektion B unter Nummer 53.712,

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar Paul Decker, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 187 vom 13. April 1996, geht hervor:

Daß Artikel 3 der Statuten abgeändert wird wie folgt:

«**Art. 3.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung OXION, G.m.b.H.»

Daß Artikel 2 der Statuten abgeändert wird wie folgt:

«**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft sind die Auswertung von Lizenzen und Patenten, die Beratung und Entwicklung im Bereich von Ionisations-Geräten sowie der Handel, die Vermittlung und alle hiermit verbundenen Hilfs- und Nebengeschäfte.

Fernerhin ist est der Gesellschaft gestattet, sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmässig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, welche ganz oder auch nur teilweise einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen wie sie selbst.»

Daß Artikel 7 der Statuten abgeändert wird wie folgt:

«**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung aller in der Gesellschafterversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall fallen die Anteile an die überlebenden Gesellschafter im Verhältnis ihrer Stimmenanteile. Ist nur ein überlebender Gesellschafter vorhanden, erhält er diese Anteile in voller Höhe.»

Daß Artikel 10 der Statuten abgeändert wird wie folgt:

«**Art. 10.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche durch die Generalversammlung aller Teilhaber ernannt werden.

Falls die Generalversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehendsten Befugnisse, um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten, welche im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes liegen. Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.»

Daß der Geschäftsführer Hans-Jürgen Protzmann abberufen wird und ihm keine Entlastung erteilt wird.

Daß zum neuen alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer für unbestimmte Dauer Herr Dr. Hans W. Ferdinand, Dipl.-Kaufmann, Dipl.-Volkswirt, wohnhaft in L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Henkes bestellt wird.

Für gleichlautenden Auszug, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 9. Dezember 1996.

P. Decker.

(44055/206/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

**OXION, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée,
(anc. DIVIM PROMOTIONS, G.m.b.H.).**

Siège social: L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Henkes.
R. C. Luxembourg B 53.712.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(44056/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CONSTRUCTIONS METALLIQUES FRANCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7766 Bissen, 44, rue de Colmar.
R. C. Luxembourg B 38.777.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 28 novembre 1996, vol. 258, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(44048/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

DESAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxemburg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 53.711.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 13 décembre 1996 à 8.30 heures

Résolution

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Arnaud Dubois et nomme en son remplacement, conformément à l'article 51 de la loi, Monsieur Daniel Hussin, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

N. Pollefort

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 53, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44053/046/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

**COREFA, Société à responsabilité limitée,
au capital social de 500 000 LUF.**

Siège social: L-5865 Alzingen, 27, rue de Roeser.
R. C. Luxembourg B 10.809.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Hyacinthe Glaesener, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 1973, sous la dénomination de FOROTTI & BRANCALEONI, Société à responsabilité limitée, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 86 du 21 mai 1973, statuts modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 21 février 1978, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 98 du 12 mai 1978, et par actes reçus par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 19 janvier 1988, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 89 du 6 avril 1988, en date du 30 novembre 1989, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 234 du 13 juillet 1990, et en date du 30 mars 1994, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 330 du 9 septembre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 51, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 1996.

COREFA
Société à responsabilité limitée
Signature

(44049/546/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CORPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.304.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 54, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(44050/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

ENVIPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 54.854.

Constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à L-Niederanven, en date du 25 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 389 du 13 août 1996.

Il résulte d'une lettre adressée à la société ENVIPRO S.A. en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996, que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44063/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

DOUET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 13.278.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1995 et le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 32, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 1996.

SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

(44058/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

DOUET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 13.278.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 12 novembre 1996, que Monsieur Marco Ries, Réviseur d'Entreprises à Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Bernard Irthum, avec effet à partir des comptes au 31 décembre 1995.

Luxembourg, le 12 novembre 1996.

SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 32, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44059/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CROYLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau
R. C. Luxembourg B 42.011.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg, le 22 novembre 1996 a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- Le siège social est transféré à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
- MM. Rudy Cereghetti, Expert-comptable, demeurant à CH-Rancate, Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg et Mlle Nicole Thommes, employée privée, demeurant à B-Arlon, sont nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.
- La société FINESS S.A., avec siège social à CH-Lugano, est élue comme nouveau commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire démissionnaire.
- Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire sortants.
- Monsieur Rudy Cereghetti est nommé Président du conseil d'administration avec pouvoir de signature individuelle.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44052/693/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

DUMAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3591 Dudelange, 9, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 32.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 94, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

G. Keller

Comptable

(44060/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

ETS TOULAX IMPORT-EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.542.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 septembre 1996

3. Par vote spécial, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge au Gérant.
 4. L'Assemblée décide de transférer le siège social du 3, rue de l'industrie, L-1811 Luxembourg au 4, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.
 5. Néant.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.00 heures.

Certifié conforme

M. Touilly

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44065/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

EDISON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 31.280.

L'assemblée générale ordinaire tenue le 20 mai 1996, à 14.00 heures a:
- accepté la démission de Monsieur Krister Clerselius en tant qu'administrateur;
- nommé la société DILIGENTIA INTERNATIONAL AB (ancien DILIGENTIA PROPERTIES AB), société de droit suédois, domiciliée à Göteborg en tant qu'administrateur;
- délégué la gestion journalière aux deux personnes suivantes: la société DILIGENTIA INTERNATIONAL AB (ancien DILIGENTIA PROPERTIES AB) et M. Paul Hayen.

Composition du conseil d'administration

- Monsieur Paul Hayen, administrateur, demeurant à Bruxelles, Belgique;
- Monsieur Herman Du Bois, administrateur, demeurant à Bruxelles, Belgique;
- DILIGENTIA INTERNATIONAL AB (ancien DILIGENTIA PROPERTIES AB), société de droit suédois, domiciliée à Göteborg.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 47, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44061/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

ELVAFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 24.996.

Constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à L-Mersch, en date du 9 octobre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 349 du 16 décembre 1986;
Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 12 septembre 1994 par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à L-Bettembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 530 du 16 décembre 1994.

Il résulte d'une lettre adressée à la société ELVAFIN S.A. en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996, que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44062/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

ESPRIT MEDIA INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.
R. C. Luxembourg B 46.927.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Redange-sur-Attert, le 25 novembre 1996, vol. 142, fol. 49, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CITICONSEIL, S.à r.l.

Signature

(44064/769/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

EUROPAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 34.894.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 16, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 1996.

Pour la société EUROPAL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(44066/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

EUROPAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 34.894.

Constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 4 septembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 86 du 26 février 1991.

Il résulte d'une lettre adressée à la société EUROPAL, S.à r.l. en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction de gérant avec effet immédiat.

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 20 novembre 1996, que Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Diekirch a été nommée nouveau gérant en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44067/622/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

S.I.S.F. S.A., Société Anonyme,**(anc. EUROPE 92 S.A.H.).**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.

R. C. Luxembourg B 30.683.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 38, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1995.

Signature.

(44068/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

EUROPEAN ENGINEERING & ENVIRONMENT CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.

R. C. Luxembourg B 27.855.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Redange-sur-Attert, le 25 novembre 1996, vol. 142, fol. 49, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CITICONSEIL, S.à r.l.

Signature

(44069/769/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

EUROPEAN ENGINEERING & ENVIRONMENT CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.

R. C. Luxembourg B 27.855.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Redange-sur-Attert, le 25 novembre 1996, vol. 142, fol. 49, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CITICONSEIL, S.à r.l.

Signature

(44070/769/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

EUROPEAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 19.964.

The balance sheet as at December 31st, 1995, registered in Luxembourg, on December 10, 1996, vol. 487, fol. 50, case 7, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on December 11, 1996.

ALLOCATION OF RESULTS

To be carried forward: USD (4.020,47)

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, December 5th, 1996.

Signature.

(44071/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

EXTRAMODE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2180 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.934.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 octobre 1996, enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 1996, vol. 499, fol. 4, case 10.

I.- Que par acte reçu par le prédit notaire, à la date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 67 du 17 février 1994, il a été constitué une société anonyme sous la dénomination de EXTRAMODE S.A., avec siège social à L-2180 Luxembourg, R. C. Luxembourg B numéro 45.934, avec un capital social de quatre-cent sept mille dollars US (407.000,- USD), divisé en trois cent soixante-dix (370) parts sociales de mille cent dollars US (1.100,- USD) chacune, entièrement libérées.

II.- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme EXTRAMODE S.A. en liquidation a cessé d'exister.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins dans les bureaux de la FIDUCIAIRE FERNAND FABER, avec siège à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 décembre 1996.

J. Seckler.

(44072/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

FADOM FINANZ A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 39.228.

AUSZUG

Gemäss Protokoll des Verwaltungsrates vom 3. Dezember 1996 ist Herr René Faltz, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates bestellt worden, anstelle des ausgetretenen Verwaltungsratsmitgliedes, Herrn Kurt Bender. Sein Mandat endet mit der Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 1996 befindet. Die endgültige Bestellung von Herrn René Faltz erfolgt durch die nächste Generalversammlung.

Luxemburg, den 9. Dezember 1996.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 52, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44073/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

FINANCE & CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.580.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1996.

FINANCE & CONSEIL

Signatures

(44077/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

FINANCE & CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.580.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 8 octobre 1996 au siège social sous la présidence de M. Hermans Victor

Sont présents: MM. Hermans Victor

Sinn Paul

Fontaine Dominique

Le conseil d'administration a décidé que la Société pourrait être financièrement engagée dans les limites suivantes:

1.- à concurrence de 500.000,- francs LUF par la signature d'un Administrateur,

2.- de façon illimitée par la signature conjointe de deux Administrateurs.

D. Fontaine

P. Sinn

V. Hermans.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 46, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44078/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

FINANCE & CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.580.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 3 octobre 1996 au siège social sous la présidence de M. Hermans Victor

Sont présents: MM. Hermans Victor
Sinn Paul
Moncheur Pierre

Le Conseil décide:

- 3.- d'accepter avec effet immédiat la démission de M. Pierre Moncheur de son poste d'administrateur,
- 4.- de nommer Administrateur, M. Dominique Fontaine qui accepte, en remplacement de M. Pierre Moncheur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 46, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44079/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

FIDENES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 35.419.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 52, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(44075/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

FIDENES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 35.419.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 11 novembre 1996 au siège social

L'Assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Le Conseil d'Administration se compose de:

MM. Serge Tabery, licencié en droit, demeurant à Luxembourg;
Marcel Krier, employé privé, demeurant à Metzert (Belgique);
Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen.

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 52, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44076/520/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

H.C.A. INTERNATIONAL REAL ESTATE PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 23.745.

Suivant une décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 janvier 1992, la résolution suivante a été prise:

1) La démission de Monsieur Horst Peterhaensel en sa qualité de gérant est acceptée avec effet le 15 janvier 1992 et quitus lui est donné pour tous les actes engageant la société jusqu'à la date actuelle.

2) Madame Sylvie Kass, demeurant à Mondercange, est nommée gérante de la société avec effet le 16 janvier 1992.

Luxembourg, le 15 janvier 1992.

H.C.A. INTERNATIONAL REAL ESTATE
PARTICIPATIONS S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 51, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44108/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

FINANCIERE ARDENNOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 38.572.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 8 novembre 1991, encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 169 du 28 avril 1992.

Il résulte d'une lettre adressée à la société FINANCIERE ARDENNOISE S.A. en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996, que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44080/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

FINANCIERE ST. VINCENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 54.577.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 12 avril 1996, encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

Statuts modifiés en date du 25 septembre 1996 par le même notaire, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte d'une lettre adressée à la société FINANCIERE ST. VINCENT S.A. en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996, que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44081/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

ROBERT FLEMING & Co Limited, Luxembourg Branch.

Siège social: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 36.308.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 87, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Certifié conforme
A. Godefroid

(44083/644/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

FLEMING MARTIN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 44.596.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Certifié conforme
A. Godefroid

(44096/644/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

FLEMING MARTIN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 44.596.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires initialement prévue pour le 17 juillet 1996 à 15.30 heures a été reportée à la date du mardi 10 septembre 1996 à 15.00 heures.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 septembre 1996

- Sont réélus commissaires aux comptes pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de 1997: ERNST & YOUNG, Société civile, Luxembourg.
- Sont réélus Administrateurs pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de 1997:

MM. Anthony H. Doggart (Président);
Henry C. Kelly;
Christopher M. Moore;
Paul G. Roberts.

Certifié conforme
Pour le Conseil d'Administration
A. Godefroid

Minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg on Tuesday 10 September 1996

The Shareholders' meeting initially scheduled to be held on 17 July 1996 at 3.30 p.m. was adjourned to be held on Tuesday 10 September 1996 at 3.00 p.m. where the Shareholders of FLEMING MARTIN (LUXEMBOURG) S.A. assembled for the Annual General Meeting of Shareholders at the registered office of the Company, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting appointed by majority vote present Mr Tilmann Kempf as Chairman pro tempore. He appointed Mrs Anne Godefroid as Secretary; thereafter, the meeting elected Ms Samira Boukhrichen as Scrutineer.

For good order's sake the shareholders confirmed that they have been informed of the agenda of the meeting and agreed that the meeting may be held without prior notice or publication in the newspapers.

The Chairman stated that:

(I) the presence and representation of all shareholders representing the entire share capital is shown on the attached Attendance List, signed by the Chairman pro tempore, the Secretary and the Scrutineer;

(II) as appears from the Attendance List 4,000 shares issued are present or represented at the present Annual General Meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all items of the agenda;

(III) the agenda of the meeting is as follows:

1. Report of the Auditor;
2. Financial Statements and Profit and Loss account for the year ended 31 March 1996;
3. Allocation of results;
4. Discharge of Directors;
5. Election of Directors;
6. Discharge and election of Auditor;
7. Miscellaneous.

The Chairman read the Reports of the Auditor together with the accounts for the year ended 31 March 1996.

After approval of the foregoing, the meeting then took unanimously the following resolutions:

1. Report of the Auditor

Resolved that the Report of the Auditor herewith submitted be and hereby is accepted.

2. Financial Statements and Profit and Loss account for the year ended 31 March 1996.

Resolved that the Financial Statements and Profit and Loss account for the year ended 31 March 1996 be and hereby are approved.

3. Allocation of results.

Resolved that the results be allocated as follows:

	USD
Loss for the financial year from 1 April 1995 to 31 March 1996	(14,308)
Loss carried brought from 1995	(7,454)
Balance	(21,762)

The balance will be forwarded to the next financial year.

4. Discharge of Directors

Resolved that discharge is given to the members of the Board of Directors for the financial year ended 31 March 1996.

5. Election of Directors

The mandates of the Directors currently in charge expire at the present Annual General Meeting. The Directors are standing for re-election.

Resolved that the following gentlemen be and hereby are reappointed Directors of the company to hold office until next year's Annual General Meeting of Shareholders:

- Anthony H. Doggart
- Henry C. Kelly

**FINANCIERE TOURISTIQUE & IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme,
(anc. AEV COMMERCE S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 30.034.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 14 février 1989, encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 267 du 22 septembre 1989; Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 3 décembre 1992 par-devant le même notaire, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 113 du 16 mars 1993.

Il résulte d'une lettre adressée à la société FINANCIERE TOURISTIQUE & IMMOBILIERE S.A. en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996, que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44082/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

GEKO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.
R. C. Luxembourg B 28.072.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Redange-sur-Attert, le 25 novembre 1996, vol. 142, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CITICONSEIL, S.à r.l.
Signature

(44103/769/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

GEKO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.
R. C. Luxembourg B 28.072.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Redange-sur-Attert, le 25 novembre 1996, vol. 142, fol. 49, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CITICONSEIL, S.à r.l.
Signature

(44104/769/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

**JAPAN DYNAMIC FUND, Société Anonyme,
(anc. IFDC JAPAN FUND).**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 21.694.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fourth of October.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing in Junglinster.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company IFDC JAPAN FUND, with its registered office in Luxembourg, 2, boulevard Royal (RC Luxembourg B number 21.694), incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 21st of May 1984, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the 19th of July 1984, number 192, whose articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on the 13th of August 1986, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of November 21st, 1986, number 324, and on the 28th of March 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of August 30th, 1986, number 240.

The meeting is presided over by Mrs Nicole Dupont, bank employee, residing in Etalle (B).

The chairman appoints as secretary Mr Francis Guillaume, bank employee, residing in Tintigny.

The meeting elects as scrutineer Mrs Geneviève Sainlez, bank employee, residing in Arlon (B).

The board having thus been formed, the chairman states and asks the notary to enact:

I. The present meeting had been convened for the 3rd of September 1996 at which date, however, the quorum required by law was not achieved, as it appears from the deed of the undersigned notary.

II. The shareholders present or represented as well as the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. As it appears from the attendance list, out of 75,202 shares outstanding, 1,695 shares are present or duly represented at the present extraordinary meeting. There being no quorum required for this reconvened meeting, the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the present extraordinary general meeting has been convoked by convening notices, containing the agenda and published:

- in the Mémorial C, number 434 dated September 4th, 1996, and number 467 dated September 19th, 1996,
- in the newspaper Luxemburger Wort dated September 4th, and September 19th, 1996,
- in the newspaper Letzeburger Journal dated September 5th, and September 19th, 1996.

V. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Amendment of the company's name into JAPAN DYNAMIC FUND.
- 2.- Subsequent amendment of the first paragraph of article one of the Articles of Incorporation which will read as follows:

«**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable under the name of JAPAN DYNAMIC FUND.

Sole resolution

The meeting decides to change the name of IFDC JAPAN FUND into JAPAN DYNAMIC FUND.

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article one of the Articles of Incorporation which will read as follows:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of JAPAN DYNAMIC FUND.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatever, to be borne by the present deed are estimated to about twenty-five thousand francs.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IFDC JAPAN FUND, avec siège social à Luxembourg, (R.C. Luxembourg B numéro 21.694), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné à la date du 21 mai 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 192 du 19 juillet 1984, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 13 août 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 324 du 21 novembre 1986, et en date du 28 mars 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 240 du 30 août 1989.

L'assemblée est présidée par Madame Nicole Dupont, employée de banque, demeurant à Etalle (B).

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Francis Guillaume, employée de banque, demeurant à Tintigny.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Geneviève Sainlez, employée de banque, demeurant à Arlon (B).

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. La présente assemblée avait été convoquée pour le 3 septembre 1996, date à laquelle le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint, ainsi qu'il appert de l'acte reçu par le notaire soussigné.

II. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 75202 actions, actuellement en circulation, 1695 actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Aucun quorum n'étant requis pour cette deuxième assemblée, elle peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée générale a été convoquée par des avis de convocation, contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C numéro 434 du 4 septembre 1996 et numéro 467 du 19 septembre 1996,
 - dans le journal Luxemburger Wort, du 4 septembre 1996 et du 19 septembre 1996,
 - dans le journal Letzeburger Journal, du 5 septembre 1996 et du 19 septembre 1996.
- V. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Changement de la dénomination sociale en JAPAN DYNAMIC FUND.
- 2) Modification subséquente de l'article premier des statuts en lui donnant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous le dénomination de JAPAN DYNAMIC FUND.»

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination de IFDC JAPAN FUND en JAPAN DYNAMIC FUND.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous le dénomination de JAPAN DYNAMIC FUND.

Plus rien n'étant sur l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Dupont, F. Guillaume, G. Sainlez, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 octobre 1996, vol. 499, fol. 3, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 décembre 1996.

J. Seckler.

(44109/231/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

GERALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.942.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1996, vol. 485, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

GERALUX, S.à r.l.

Signature

Le gérant

(44105/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

GLOBAPHONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.379.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 1996 que sont élus en remplacement de Madame Joëlle Mamane et de Monsieur Patrick Aflalo, administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Fajwlewicz Ben, administrateur de sociétés, demeurant à Molenbeek-St-Jean;

- Monsieur Valenta Robert, administrateur de sociétés, demeurant à Ixelles.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1997.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 54, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44106/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

GORI & ZUCCHI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.627.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 54, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(44107/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

IFIMOL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.371.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution des associés du 21 novembre 1996, que Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, a été nommé gérant pour une durée illimitée, en remplacement du gérant démissionnaire.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 52, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44110/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

IFIT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.372.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution des associés du 21 novembre 1996, que Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, a été nommé gérant pour une durée illimitée, en remplacement du gérant démissionnaire.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 52, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44111/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

INCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 37.002.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 22 novembre 1996 a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- Le siège social est transféré à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
- Messieurs Rudy Cereghetti, expert-comptable, demeurant à CH-Rancate, Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg et Mlle Nicole Thommes, employée privée, demeurant à B-Arlon, sont nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.
- La société FINESS S.A., avec siège social à CH-Lugano, est élue comme nouveau commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire démissionnaire.
- Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire sortants.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 43, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44112/693/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

INCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 37.002.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, en date du 22 novembre 1996 ratifie par voie de circulaire, la décision suivante:

Conformément aux articles 6 et 8 des statuts, Monsieur Rudy Cereghetti est nommé président du conseil d'administration avec pouvoir de signature individuelle.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 43, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44113/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

INTER-INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 36.925.

Le bilan au 30 juin 1993, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 50, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	USD (12.619,56)
- Résultats reportés	USD (18.103,72)
- Report à nouveau	USD (30.723,28)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 1996.

Signature.

(44114/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

INTER-INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 36.925.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 50, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	USD (9.628,21)
- Résultats reportés	USD (30.723,28)
- Report à nouveau	USD (40.351,49)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 1996.

Signature.

(44115/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

VENTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. - MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par:

- a) Madame Yolande Klijn, employée privée, demeurant à Bettange-Mess,
- b) Monsieur Koen Van Baren, employé privé, demeurant à Mamer;

2. - MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par:

- a) Madame Yolande Klijn, employée privée, demeurant à Bettange-Mess,
- b) Monsieur Koen Van Baren, employé privé, demeurant à Mamer.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de VENTOR S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à soixante-dix mille florins neerlandais (70.000,- NLG), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de sept cents florins neerlandais (700,- NLG) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont faites pour une durée de 6 ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration doit cependant obtenir l'autorisation préalable des actionnaires pour les transactions suivantes:

- achat et vente de participations;
- démission et nomination des administrateurs des filiales.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 20 mai à 15.15 heures et pour la première fois en 1998.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 1997.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent quatre-vingt-six mille cent quatre-vingts francs luxembourgeois (2.186.180,- LUF).

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante mille francs (60.000,-).

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. - MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée, soixante actions	60
2. - MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée, quarante actions	40
Total: cent actions	100

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante-dix mille florins neerlandais (70.000,- NLG) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. - L'adresse de la société est fixée à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
2. - Sont appelées aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'année 1998:
 - a) MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée,
 - b) MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée,
 - c) FIDES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg.
3. - Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'année 1998:
 - EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.
4. - Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné, à l'unanimité, en conformité avec les pouvoirs leur conférés par les actionnaires, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., comme administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Klijn, K. Van Baren, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 94S, fol. 75, case 3. – Reçu 12.859 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 décembre 1996.

G. Lecuit.

(43997/220/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

INVERMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 48.525.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 16, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour la société INVERMAR S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(44116/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

INVERMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 48.525.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 16, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour la société INVERMAR S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(44117/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

JESMOND BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 36.850.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 25 octobre 1996

La démission de son poste d'administrateur de M. Peter J. Graylin est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur Donald W. Braxton, expert-comptable, 6, boulevard Georges-Favon, CH-1211 Genève 11, Suisse est nommé administrateur en son remplacement avec effet immédiat, sous réserve d'approbation par les actionnaires au cours de leur prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de la réunion

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 18, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44120/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

JOHANNIS & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, Capellen.

R. C. Luxembourg B 47.392.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 486, fol. 7, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 7 décembre 1996.

F. Johanns
Associé-gérant

(44121/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

JOLIU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 46.191.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 16, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour la société JOLIU S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.
Signature

(44122/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

JOYFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 46.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, vol. 487, fol. 44, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Signature.

(44123/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

LARROQUE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 53.760.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Rambrouch, en date du 30 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 196 du 18 avril 1996.

Il résulte d'une lettre adressée à la société LARROQUE S.A. en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44131/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

LA PALOMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 187, rue de Hamm.

R. C. Luxembourg B 27.401.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1995, vol. 487, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 décembre 1995.

Signature.

(44130/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

KORTISA & KRUEGER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 19.827.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour la société KORTISA & KRUEGER HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(44125/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

KORTISA & KRUEGER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 19.827.

Constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à L-Luxembourg, en remplacement de Maître André Prost, en date du 11 octobre 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 313 du 29 novembre 1982;

Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 7 mai 1993 suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 367 du 12 août 1993.

Il résulte d'une lettre adressée à la société KORTISA & KRUEGER HOLDING S.A. en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44126/622/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

KUWAIT PETROLEUM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 49.456.

Les comptes annuels au 30 juin 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 52, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour la société
ARTHUR ANDERSEN, Société civile

Signature

(44127/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

LUX-LIMIT WORLD FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.
R. C. Luxembourg B 37.066.

La présente pour information

que le siège social de la société LUX-LIMIT WORLD FINANCE HOLDING S.A. a été dénoncé par erreur le 22 novembre 1996 et que le présent document annule donc l'acte en question enregistré à Redange-sur-Attert, le 22 novembre 1996, vol. 142, fol. 48, case 12 et déposé au registre de commerce le 26 novembre 1996.

Le siège social est donc confirmé à L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eischen, le 9 décembre 1996.

CITICONSEIL, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 10 décembre 1996, vol. 142, fol. 52, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

(44139/769/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

LA GARDIA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 25.129.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour la société LA GARDIA S.A.H.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(44128/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

LA GARDIA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 25.129.

Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 18 novembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 24 du 24 janvier 1987;

Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 11 mai 1988 suivant acte reçu par le même notaire, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 201 du 27 juillet 1988.

Il résulte d'une lettre adressée à la société LA GARDIA S.A.H. en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44129/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

MIROS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 38.205.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 16 juillet 1991, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 117 du 1^{er} avril 1992. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 16 décembre 1993, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 212 du 31 mai 1994 et en date du 25 novembre 1994, acte publié au Mémorial C, Recueil numéro 233 du 30 mai 1995, et en date du 18 septembre 1995, acte publié au Mémorial C, Recueil numéro 631 du 12 décembre 1995.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 51, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

MIROS INVESTMENT S.A.

Signature

(44146/546/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

LEMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 43.187.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 16, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour la société LEMANN S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(44132/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

LEMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 43.187.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 16, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour la société LEMANN S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(44133/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

LE NOUVEAU CHEZ NOUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 31, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 21.458.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1995, vol. 487, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 décembre 1995.

Signature.

(44134/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

LES ENTREPRISES GILLES MOURY LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 44.295.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 1996 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Georges Moury et Jean-Pierre Van Der Heyden, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 1997.

L'Assemblée a en outre nommé en qualité d'administrateur, pour un terme d'un an, Monsieur Pierre-François Horion, administrateur de sociétés, demeurant à B-4877 Olne, son mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 1997.

L'Assemblée a encore reconduit pour un terme d'un an, le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Robert Roderich, son mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 1997.

Pour extrait conforme

LES ENTREPRISES GILLES MOURY LUXEMBOURG

Société anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44135/546/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

LUXGLAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 33A, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 33.501.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 décembre 1995.

Signature.

(44138/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

NIGHT-CLUB EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 12, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 42.414.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 décembre 1996.

Signature.

(44154/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

L'INDICE ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 48.814.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 32, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 1996.

SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

(44137/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

MAECENAS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9614, Roodt-sur-Syre, 9, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 42.100.

Le soussigné, Carlo Backendorf, donne par la présente sa démission comme administrateur dans la MAECENAS S.A.H. à la date du 2 décembre 1996.

C. Backendorf.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 44, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(44140/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

MEDIACOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 50.854.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDIACOM S.A., avec siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B numéro 50.854, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés, numéro 349 du 28 juillet 1995, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 janvier 1996, publié au Mémorial C, numéro 200 du 19 avril 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Tonelli, employé de banque, demeurant à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Paul Legoux, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (B).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Davide Murari, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations pour être soumis aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la société et modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques.

Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques et en particulier toutes pièces d'antiquité. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

2. Divers.

L'assemblée des actionnaires, ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris, par vote séparé et unanime, la décision suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer l'objet de la société et de modifier l'article 4 des statuts de la société, afin que ce dernier ait dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques.

Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques et en particulier toutes pièces d'antiquité. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Murari, R. Tonelli, J.-P. Legoux, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 1996, vol. 828, fol. 74, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 1996.

J. Delvaux.

(44144/208/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

MEDIACOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 50.854.

Statuts coordonnés suite à l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 1996.

Signature.

(44145/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

MM PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Windhof.

Cession de parts sociales

Entre les soussignés:

1. Monsieur Jules Movilliat, administrateur, résidant à B-6717 Attert, 21, rue de la Libération;
2. La société anonyme ETS MOVILLIAT LUXEMBOURG S.A., dont le siège est à L-8399 Windhof, 10, rue de l'Industrie, représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué suppléant, Mlle Movilliat Françoise, résidant à B-6700 Arlon, 75, rue de Diekirch;
3. La société anonyme TRANS-IMMO S.A. ayant son siège à L-1116 Luxembourg, 16, rue Adolphe, représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué, M. Martin Melsen, résidant à L-9175 Niederfeulen, 4, rue de la Wark, il a été stipulé et arrêté ce qui suit:

«**Art. 1^{er}.** M. Jules Movilliat cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit à la société anonyme ETS MOVILLIAT LUXEMBOURG S.A., qui accepte, les deux cent cinquante parts sociales, entièrement libérées, de la société à responsabilité limitée MM PROMOTIONS, S.à r.l. ayant son siège à Windhof, formée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire à l'époque de résidence à Mersch, le 13 septembre 1994, régulièrement publié, lesquelles parts, qui ne sont représentées par aucun titre, furent souscrites et entièrement libérées par M. Jules Movilliat lors de la constitution de la société, dont le capital n'a pas été augmenté depuis.

Art. 2. Cette cession est consentie et acceptée moyennant, à raison de 1.000,- LUF par part, le prix total de 250.000,- LUF que la société ETS MOVILLIAT LUXEMBOURG S.A. a payé comptant à M. Jules Movilliat qui le reconnaît et lui en donne quittance.

Art. 3. Suite à la présente cession, la société ETS MOVILLIAT LUXEMBOURG S.A. sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour, et elle aura droit aux bénéfices y afférents à partir du 13 septembre 1994, point de départ de l'exercice en cours. En conséquence, M. Jules Movilliat la subroge dans tous ses droits et actions contre la société jusqu'à concurrence du montant des parts présentement cédées.

Art. 4. La présente cession est faite après l'agrément de l'associé restant, la société TRANS-IMMO S.A., dont fait mention l'article suivant.

Art. 5. La société TRANS-IMMO S.A., représentée comme exposé ci-dessus par M. Martin Melsen, intervient à l'instant à la présente cession et déclare accepter la cession qui précède conformément à l'article 1690 du Code civil, et dispense la société ETS MOVILLIAT LUXEMBOURG S.A. de lui faire signifier la cession en question.

Art. 6. La présente sera publiée conformément à la loi. A cet effet, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire.

Ainsi fait de bonne foi, le 22 décembre 1994 en autant d'exemplaires que de parties ayant un intérêt distinct, chaque partie reconnaissant avoir retiré son exemplaire à la signature de la présente.

J. Movilliat	ETS MOVILLIAT LUXEMBOURG S.A.	TRANS-IMMO S.A.
<i>Le cédant</i>	<i>Le cessionnaire</i>	<i>La partie intervenante</i>
	Signature	Signature

Enregistré à Capellen, le 11 décembre 1996, vol. 131, fol. 67, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(44147/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

MALTAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 18.564.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour la société MALTAN HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.
Signature

(44141/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

MALTAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 18.564.

Constituée suivant acte reçu par Maître André Prost, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 17 juillet 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 241 du 11 novembre 1981;

Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 14 décembre 1995 suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à L-Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 112 du 5 mars 1996.

Il résulte d'une lettre adressée à la société MALTAN HOLDING S.A. en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44142/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

ON AIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, 25, rue de la Continentale.
R. C. Luxembourg B 52.105.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 décembre 1996.

Signatures.

(44158/00/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

MONAL S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 44.958.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée MONAL S.A., avec siège social à 1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

Laquelle société a été constituée sous la dénomination de CABOUGA S.A., suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 août 1993, publié au Mémorial C, n° 523 du 3 novembre 1994.

Les statuts de la société ont été modifiés par un acte reçu par-devant le même notaire Seckler en date du 6 décembre 1994, publié au Mémorial C, n° 158 du 6 avril 1995.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit (UCL), demeurant à Arlon (B).

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Sébastien Coyette, employé privé, demeurant à Uldange (B).

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur, Monsieur Eric Magrini, maître en droit demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Suivant la liste de présence tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social d'un million cinq cent mille francs français (FRF 1.500.000,-), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée qui, en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de FRF 750.000,- (sept cent cinquante mille francs français) pour le porter de son montant actuel de FRF 1.500.000,- (un million cinq cent mille francs français) à FRF 2.250.000,- (deux millions deux cent cinquante mille francs français) par la création de 150 (cent cinquante) actions nouvelles, chacune de valeur nominale de FRF 5.000,- (cinq mille francs français) entièrement libérées, par un apport en espèces, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

2. Prorogation, à partir de la publication de l'acte notarié et ce pour une période de cinq ans, de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital souscrit dans le cadre du capital autorisé.

3. Modification de l'article 3 des Statuts pour les mettre en concordance avec les points 1 et 2 ci-dessus.

4. Divers.

L'assemblée des actionnaires, ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée, a délibéré sur le point porté à l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de FRF 750.000,- (sept cent cinquante mille francs français) pour le porter de son montant actuel de FRF 1.500.000,- (un million cinq cent mille francs français) à FRF 2.250.000,- (deux millions deux cent cinquante mille francs français) par la création de 150 (cent cinquante) actions nouvelles, chacune de valeur nominale de FRF 5.000,- (cinq mille francs français), entièrement libérées par un apport en espèces, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Deuxième résolution

Les droits de souscription préférentiels des actionnaires Monsieur Vincent Herlicq et Monsieur Bruno Herlicq, sont supprimés partiellement, sur le vu des renonciations partielles expresses des actionnaires concernés, données le 21 octobre 1996 et le 21 octobre 1996, Neuilly-sur-Seine (F).

Chaque renonciation partielle, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

Souscription

Et à l'instant est intervenu: Monsieur Jean-Marie Nicolay, préqualifié agissant au nom et pour le compte de Madame Monique Herlicq, en vertu d'une procuration donnée à Neuilly-sur-Seine en date du 23 octobre 1996, laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société MONAL S.A., et a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Madame Monique Herlicq prénommée, quinze (15) actions nouvelles chacune d'une valeur nominale de cinq mille francs français (FRF 5.000,-).

Et ensuite est intervenu:

-Monsieur Sébastien Coyette, préqualifié, agissant au nom et pour le compte Monsieur Jean Herlicq en vertu d'une procuration donnée à Neuilly-sur-Seine en date du 23 octobre 1996, laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société MONAL S.A., et a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Jean Herlicq prénommé, à cent trente trois (133) actions nouvelles chacune d'une valeur nominale de cinq mille francs français (FRF 5.000,-).

Et ensuite est intervenu:

- Monsieur Eric Magrini, préqualifié,

agissant au nom et pour le compte Monsieur Bruno Herlicq en vertu d'une procuration donnée à Neuilly-sur-Seine en date du 21 octobre 1996, laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société MONAL S.A., et a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Bruno Jean Herlicq prénommé, une (1) action nouvelle, d'une valeur nominale de cinq mille francs français (FRF 5.000,-).

Et ensuite est intervenu:

- Monsieur Jean-Marie Nicolay préqualifié,

agissant au nom et pour le compte Monsieur Vincent Herlicq en vertu d'une procuration donnée à Neuilly-sur-Seine en date du 21 octobre 1996, laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société MONAL S.A., et a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Bruno Jean Herlicq prénommé, une (1) action nouvelle, d'une valeur nominale de cinq mille francs français (FRF 5.000,-).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, les souscriptions des actions nouvelles par Messieurs Jean Herlicq, Bruno Herlicq, Vincent Herlicq et Madame Monique Herlicq préqualifiés.

Libération

Madame Monique Herlicq, représentée comme dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription de quinze (15) actions nouvelles au moyen d'un paiement en espèces, d'un montant de FRF 75.000,- (soixante quinze mille francs français).

Monsieur Jean Herlicq, représenté comme dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription de cent trente-trois (133) actions nouvelles au moyen d'un paiement en espèces, d'un montant de FRF 665.000,- (six cent soixante cinq mille francs français).

Monsieur Vincent Herlicq, représenté comme dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription d'une nouvelle au moyen d'un paiement en espèces, d'un montant de FRF 5.000,- (cinq mille francs français).

Monsieur Bruno Herlicq, représenté comme dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription d'une nouvelle au moyen d'un paiement en espèces, d'un montant de FRF 5.000,- (cinq mille francs français).

Le montant total de FRF 750.000,- (sept cent cinquante mille francs français) est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de proroger pour une période de cinq ans, l'autorisation accordée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital souscrit dans le cadre du capital autorisé.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions prises ci-avant, l'assemblée des actionnaires décide la modification de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social souscrit de la société est fixé à deux millions deux cent cinquante mille francs français (FRF 2.250.000,-), divisé en quatre cent cinquante (450) actions d'une valeur nominale de cinq mille francs français (FRF 5.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé usufruitier et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé nu-proprétaire.

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droit aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par l'inscription dans le registre des actionnaires:

en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,

en regard du nom du nu-proprétaire de la mention nue-propriété;

- Si les actions sont au porteur:

par le manteau des actions à attribuer au nu-proprétaire et par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

Le capital autorisé est fixé à dix millions de francs français (FRF 10.000.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cinq mille francs français (FRF 5.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 15 novembre 2001, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant des apports en espèces ou en nature ainsi que par l'incorporation de réserves.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement à la modification intervenue.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Evaluation - frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à 4.573.800,- LUF.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à 60.000,- LUF.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Magrini, J.-M. Nicolay, S. Coyette, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 1996, vol. 828, fol. 72, case 10. – Reçu 45.738 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 1996.

J. Delvaux.

(44148/208/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

MONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 44.958.

Statuts coordonnés suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 1996.

J. Delvaux.

(44149/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

MARINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.316.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 487, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 25 novembre 1996:

1) L'Assemblée décide d'élire au poste de commissaire aux comptes ARTHUR ANDERSEN & CO, Luxembourg, en remplacement de la FIDUCIAIRE KARTHEISER démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire relative aux comptes clôturant au 31 décembre 1995.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 25 novembre 1996:

1) L'Assemblée décide de réélire aux postes d'administrateur, Messieurs Christer Salen et Robert G. Ehrnrooth, pour une période de deux ans.

2) L'assemblée décide de réélire au poste de commissaire aux comptes, ARTHUR ANDERSEN & CO, Luxembourg, pour une période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(44143/317/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

MORELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 32.782.

L'assemblée générale ordinaire tenue le 15 mai 1996 à 11.00 heures a:

- accepté la démission de Monsieur Krister Clerselius en tant qu'administrateur,
- nommé DILIGENTIA INTERNATIONAL AB (anc. DILIGENTIA PROPERTIES AB), société de droit suédois, domiciliée à Göteborg en tant qu'administrateur
- délégué la gestion journalière aux deux personnes suivantes: DILIGENTIA INTERNATIONAL AB (ancien DILIGENTIA PROPERTIES AB) et M. Paul Hayen.

Composition du conseil d'administration:

- Monsieur Paul Hayen, administrateur, demeurant à Bruxelles, Belgique
- Monsieur Herman Du Bois, administrateur, demeurant à Bruxelles, Belgique
- DILIGENTIA INTERNATIONAL AB (ancien DILIGENTIA PROPERTIES AB), société de droit suédois, domiciliée à Göteborg.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 47, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44150/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

**A.I. MARKETING INTERNATIONAL, S.à r.l., Vermittlungs- und Vertriebsgesellschaft.
(anc. NATHAN TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 104, rue du Kiem.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Josef Schumacher, manager, demeurant à D-54311 Trierweiler, Lindenstrasse 1, et
2. Madame Michelle Renée Jacqueline Vermeulen-Prevost, manager, demeurant à B-1050 Bruxelles, 218A, avenue Franklin Roosevelt.

Seuls associés de la société à responsabilité limitée NATHAN TRADING, S.à r.l., avec siège social à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 4 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 621 du 6 décembre 1995,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte, reçu également par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 octobre 1995, publié au susdit Mémorial C, numéro 13 du 9 janvier 1996, ainsi que suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains, en date du 19 décembre 1995, publié au susdit Mémorial C, numéro 102 du 28 février 1996.

Lesquels associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société A.I. MARKETING INTERNATIONAL, S.à r.l., Vermittlungs- und Vertriebsgesellschaft.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 3 des statuts et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de A.I. MARKETING INTERNATIONAL, S.à r.l., Vermittlungs- und Vertriebsgesellschaft.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 4 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre associés.»

Quatrième résolution

Les associés décident de fixer l'adresse exacte du siège social à L-1857 Luxembourg, 104, rue du Kiem.

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de marchandises diverses et le service administratif et divers pour tiers;
- l'intervention dans des transactions diverses;
- l'achat, la vente ainsi que la mise en valeur de tous biens et objets tant mobiliers qu'immobiliers.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Schumacher, M.R. J. Vermeulen-Prevost, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 2 décembre 1996, vol. 459, fol. 35, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 décembre 1996.

F. Molitor.

(44152/223/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

A.I. MARKETING INTERNATIONAL, S.à r.l., Vermittlungs- und Vertriebsgesellschaft.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 104, rue du Kiem.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Signature.

(41153/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

MultiTreasury-USA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 8.439.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux novembre, au siège de la société désignée.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée MultiTreasury-USA, Sicav dont le siège social est situé à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 8.439.

Laquelle société a été constituée aux termes d'un acte reçu par-devant Maître Roger Wurth, notaire de résidence à Luxembourg-Esch, en date du 28 février 1969, publiée au Mémorial C, numéro 38 du 8 mars 1969, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 janvier 1996, publié au Mémorial C, numéro 86 du 19 février 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Nimax, employé de banque, demeurant à Mersch.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Louis Catrysse, employé de banque, demeurant à Arlon (B).

Il appelle aux fonctions de scrutateur, Madame Solange Welter, employée de banque, demeurant à Arlon (B).

Monsieur le Président requiert le notaire d'acter ce qui suit:

1. – Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.1. Dissolution et mise en liquidation de la société,

1.2. Nomination du liquidateur,

1.3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.

2 – Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément aux dispositions légales par des annonces insérées dans:

1. le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des 6 et 14 novembre 1996,

2. le Luxemburger Wort des 6 et 14 novembre 1996,

3. le Letzebuerger Journal des 6 et 14 novembre 1996,

4. la Feuille Officielle Suisse du Commerce du 6 novembre 1996.

5. le Corriere Del Ticino des 7 novembre 1996 et 14 novembre 1996.

3. – Que les actionnaires nominatifs ont été convoqués à assister à la présente assemblée par lettre missive envoyée en date du 30 octobre 1996.

4. – Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

5. – Qu'il apparaît de la liste de présence que 271.345 actions sur 517.576 actions en circulation sont présentes ou dûment représentées à l'assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci constate que le quorum requis par les dispositions légales est atteint et que dès lors, cette dernière peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Première résolution

L'Assemblée générale décide de dissoudre la Sicav et de procéder à sa liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de confier le mandat de liquidateur à la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, représentée par M. Germain Birgen. Ce dernier pourra engager la société par sa seule signature.

Troisième résolution

En référence à l'article 144 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, tous les pouvoirs sont conférés au liquidateur pour représenter la société dans les opérations de liquidation, pour réaliser les actifs, apurer les dettes et distribuer le solde de liquidation de la société aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'assemblée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétations données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Nimax, J.-L. Catrysse, S. Welter, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 1996, vol. 828, fol. 74, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 1996.

J. Delvaux.

(44151/208/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

**NPC NUTRIMENT PATENT COMPANY S.A.,
(anc. SOCIETE FINANCIERE MONTRACHET S.A.) Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt
R. C. Luxembourg B 52.962.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 13 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 41 du 23 janvier 1996; Statuts modifiés en date du 25 avril 1996 par le même notaire, acte non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte d'une lettre adressée à la société NPC NUTRIMENT PATENT COMPANY S.A. en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44155/622/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

PARTIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.804

Le bilan au 31 mai 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 53, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour PARTIFIN S.A., Société Anonyme
SOFINEX S.A., Société Anonyme
Signature

(44161/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.